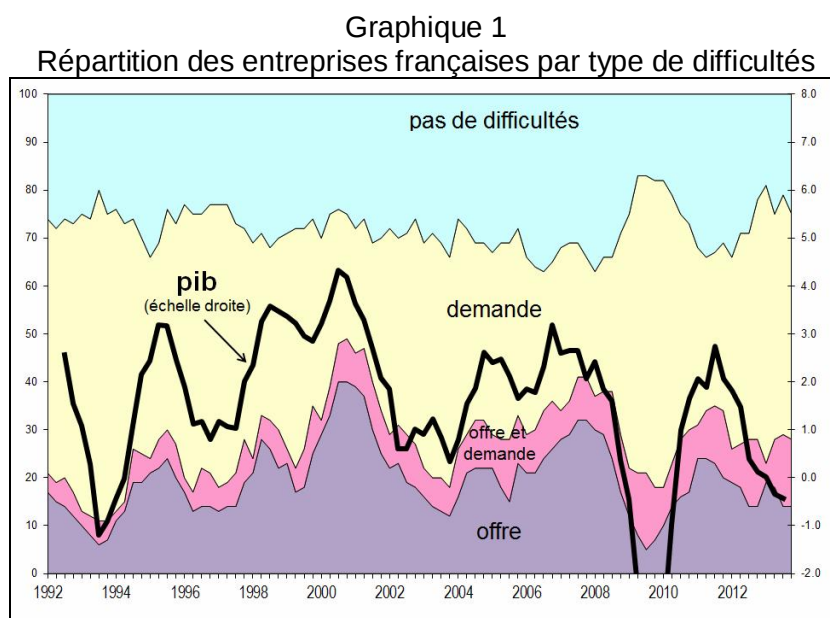


## Difficultés d'offre et de demande des entreprises

note [hussonet](#) n°67, 21 janvier 2014

Dans une chronique gentiment intitulée « [Jean-Baptiste Hollande](#)<sup>1</sup> » - citée par Paul Krugman dans son fameux article sur un « [scandale français](#)<sup>2</sup> » - Francesco Saraceno exhibe un graphique sur les difficultés rencontrées par les entreprises françaises, afin de critiquer le ralliement de François Hollande à la loi de Say (voir annexe) . Les données sont tirées de l'[enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie](#) de l'Insee qui interroge les entreprises sur les difficultés qu'elles rencontrent.

Le graphique 1 ci-dessous reproduit ces résultats exprimés en pourcentage d'entreprises concernées et sur lequel on a fait figurer la croissance du Pib (rythme annuel, décalé de deux trimestres). On peut vérifier que la proportion d'entreprises se déclarant soumises à des difficultés d'offre ou d'offre et de demande est minoritaire mais fortement fluctuante. La majorité des entreprises se déclarent soumises à des difficultés de demande ou font état d'une absence de difficultés.



Source : Insee, enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie.

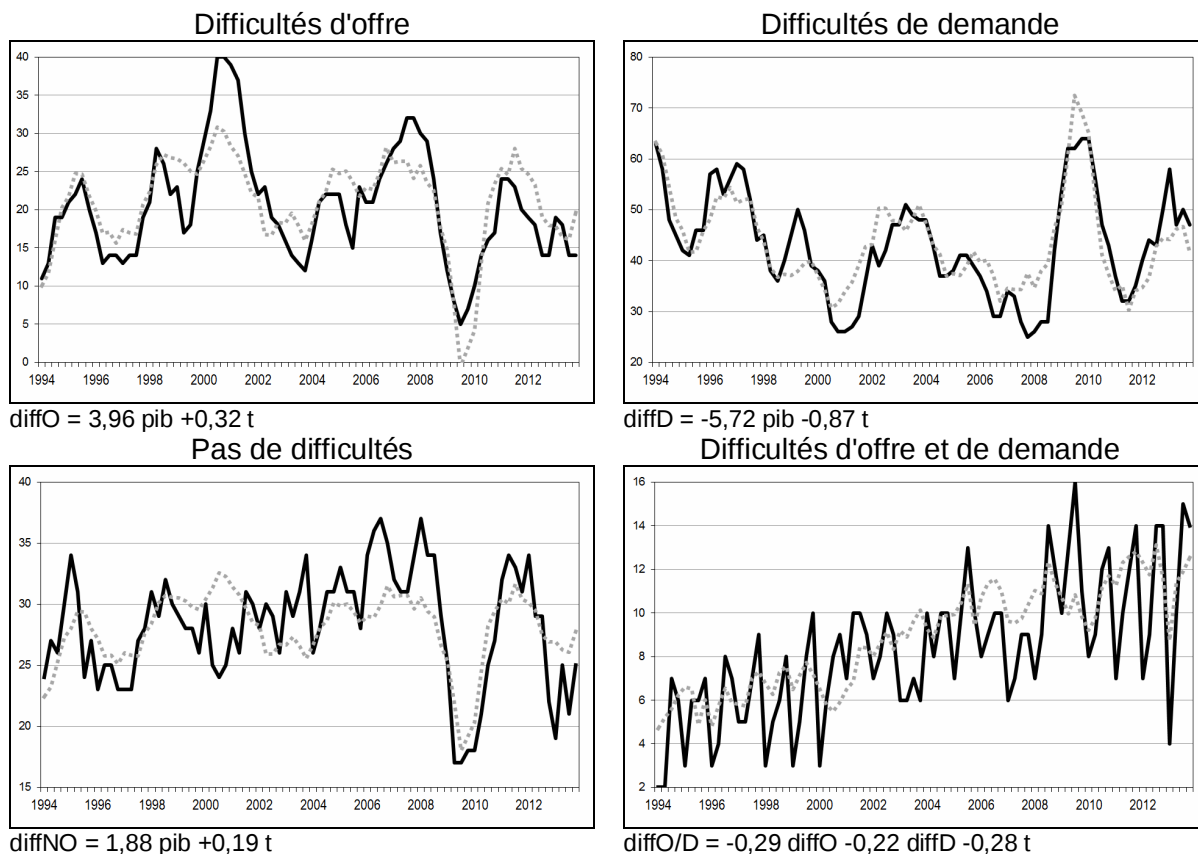
Les difficultés ressenties par les entreprises ne sont évidemment pas indépendantes de la conjoncture comme le suggère le graphique précédent. Il est utile de vérifier et de préciser cette intuition au moyen d'une économétrie sommaire qui n'utilise que deux variables : le temps pour prendre en compte les légères tendances qui peuvent apparaître et un indicateur de conjoncture, en l'occurrence le taux de croissance du Pib annualisé et décalé de deux trimestres. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous : les variables observées sont en trait plein, les variables estimées en pointillés.

- La proportion des entreprises rencontrant des **difficultés d'offre** est corrélée positivement avec la conjoncture économique. C'est ce que n'a pas vu Saraceno qui dit à tort que cette proportion est indépendante de la conjoncture (*broadly unchanged along these cyclical movements*).
- Il en va de même en ce qui concerne les **difficultés de demande**, mais la corrélation est évidemment négative, puisqu'une mauvaise conjoncture fait baisser la demande.

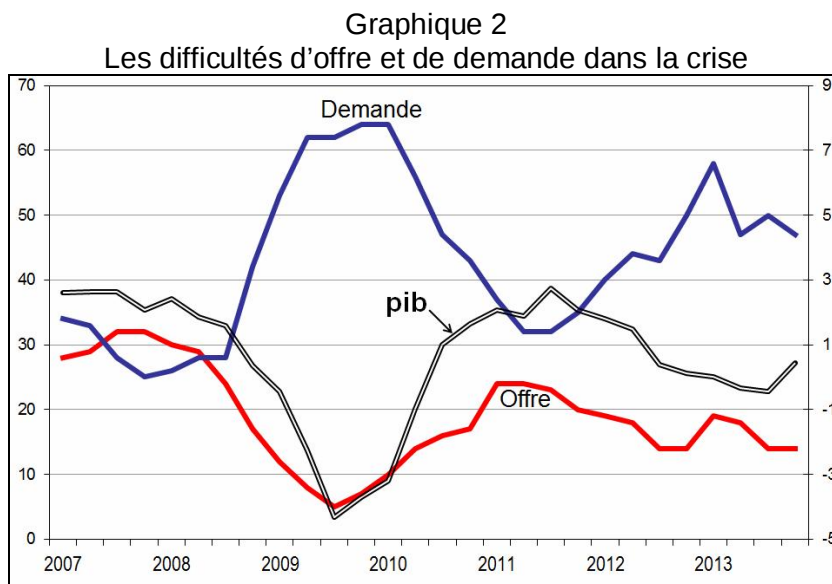
<sup>1</sup> Francesco Saraceno, [Jean-Baptiste Hollande](#) January 15, 2014

<sup>2</sup> Paul Krugman, [Scandal in France](#) January 16, 2014 (avec traduction française)

- La réponse mixte (**difficultés d'offre et de demande**) est corrélée négativement aux précédentes et reflète une sorte de substitution entre réponses tranchées et réponse mixte.
- Enfin, la proportion d'entreprises ne rencontrant **pas de difficultés** dépend elle aussi de la conjoncture : elle augmente logiquement quand la conjoncture est favorable, et vice versa.



Ces liaisons sont particulièrement fortes depuis le début de la crise (graphique 2). Les difficultés de demande évoluent en sens inverse du PIB et l'on retrouve le profil en « double creux » : la courbe repart à la hausse après la rechute du milieu 2011. Les difficultés d'offre sont quant à elles positivement corrélées avec la croissance.



Source : Insee, enquête trimestrielle de conjoncture dans l'industrie.

Ce lien positif entre la conjoncture et les « difficultés d'offre » signifie que ces dernières sont avant tout le constat, de la part des entreprises françaises, d'une incapacité à répondre à la demande. Mais cette corrélation suggère qu'il s'agit de difficultés d'ordre plutôt conjoncturel que structurel. En tout état de cause, la proportion d'entreprises concernées est relativement faible. On est donc loin du tableau présenté, pour justifier une politique de l'offre, d'entreprises françaises plombées par un coût du travail excessif et une législation du travail trop rigide.

### **Annexe A propos de la « loi de Say »**

Dans son *Traité d'économie politique* de 1803 ([Livre I, chapitre XV, Des débouchés](#)) Jean-Baptiste Say expose ainsi sa « loi » : « *Dans les lieux qui produisent beaucoup, se crée la substance avec laquelle seule on achète : je veux dire la valeur. L'argent ne remplit qu'un office passager dans ce double échange ; et, **les échanges terminés, il se trouve toujours qu'on a payé des produits avec des produits.** Il est bon de remarquer qu'un produit terminé offre, dès cet instant, un débouché à d'autres produits pour tout le montant de sa valeur. En effet, lorsque le dernier producteur a terminé un produit, son plus grand désir est de le vendre, pour que la valeur de ce produit ne chôme pas entre ses mains. Mais il n'est pas moins empressé de se défaire de l'argent que lui procure sa vente, pour que la valeur de l'argent ne chôme pas non plus. Or, on ne peut se défaire de son argent qu'en demandant à acheter un produit quelconque. On voit donc que le fait seul de la formation d'un produit ouvre, dès l'instant même, un débouché à d'autres produits* ».

Bref, il n'y a pas de fuite dans le circuit économique. Mais Say se fait à lui-même cette objection : « *Cela étant ainsi, d'où vient, demandera-t-on, cette quantité de marchandises qui, à certaines époques, encombrant la circulation, sans pouvoir trouver d'acheteurs ? Pourquoi ces marchandises ne s'achètent-elles pas les unes les autres ?* »

Et sa réponse à cette question légitime anéantit immédiatement sa « loi » : « *Je répondrai que des marchandises qui ne se vendent pas, ou qui se vendent à perte, excèdent la somme des besoins qu'on a de ces marchandises, soit parce qu'on en a produit des quantités trop considérables, soit plutôt parce que d'autres productions ont souffert. **Certains produits surabondent, parce que d'autres sont venus à manquer*** ».

Il suffit de rapprocher les deux propositions soulignées.